

Objet : Attestation de Revenu Québec

Madame,
Monsieur,

Avant d'être accréditée comme famille d'accueil, vous devrez fournir une copie de votre attestation de Revenu Québec. L'attestation de Revenu Québec confirme que la personne ou l'entreprise, à la date de sa demande, répond aux conditions suivantes :

- elle a produit les déclarations et les rapports exigés en vertu des lois fiscales québécoises;
- elle n'a pas de compte en souffrance à l'égard du ministre du Revenu du Québec en vertu de ces lois fiscales ou, si elle a un compte en souffrance, elle a conclu une entente de paiement qu'elle respecte ou le recouvrement de ses dettes a été légalement suspendu.

Pour vous procurer cette attestation, vous devez communiquer à la Direction des renseignements comptables de Revenu Québec au 514-864-6299 (option 4 et 3).

Vous devez joindre ce document à votre offre de service.

Pour toute question supplémentaire, vous pouvez nous rejoindre au 450-975-4024.

Lucie Savaria

Chef de service de l'Accès et des Ressources RTF-RI